

**Commission Disciplines Associées  
COMMISSION DE BANDO ET BOXE BIRMANE  
« Thaïng Bando et Lethwei »**

**2018**

**REGLEMENT**

**REGLES DES COMPETITIONS COMBAT AMATEUR**

**LETHWEI « Bando combat amateur »**

*Seule La Fédération Française de Kick Boxing Muaythai et Disciplines Associées est habilitée à édicter les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)*



FÉDÉRATION  
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



MINISTÈRE  
DES SPORTS

## Sommaire

<b>Art.1. MODIFICATION DES REGLES .....</b>	<b>3</b>
<b>Art.2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS.....</b>	<b>3</b>
<b>Art.3. GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
<b>Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES.....</b>	<b>6</b>
<b>Art.5. LE RING.....</b>	<b>7</b>
<b>Art.6. LES GANTS .....</b>	<b>8</b>
<b>Art.7. BANDES .....</b>	<b>9</b>
<b>Art.8.TENUES.....</b>	<b>9</b>
<b>Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>Art.10.DANSE TRADITIONNELLE - ROUNDS .....</b>	<b>13</b>
<b>Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS .....</b>	<b>14</b>
<b>Art.12.ARBITRES, JUGES ET RESPONSABLES.....</b>	<b>15</b>
<b>Art.13.L'ARBITRE.....</b>	<b>16</b>
<b>Art.14.JUGES.....</b>	<b>18</b>
<b>Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER.....</b>	<b>19</b>
<b>Art.16.DECISIONS.....</b>	<b>19</b>
<b>Art.17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES .....</b>	<b>21</b>
<b>Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES .....</b>	<b>21</b>
<b>Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES.....</b>	<b>22</b>
<b>Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS .....</b>	<b>22</b>
<b>Art.21.FAUTES .....</b>	<b>24</b>
<b>Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre).....</b>	<b>25</b>
<b>Art.23. MEDECIN.....</b>	<b>26</b>
<b>Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H .....</b>	<b>27</b>
<b>Art.25. SALUT MYANMAR .....</b>	<b>28</b>
<b>Art.26. ANTIDOPAGE.....</b>	<b>28</b>
<b>Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR.....</b>	<b>28</b>
<b>Art.28. RELIGION/CULTE.....</b>	<b>28</b>
<b>Art.29. NOTE.....</b>	<b>29</b>

## Art.1. MODIFICATION DES REGLES

Les règles contenues dans ce document constituent les règles officielles de la Commission de Bando et LETHWEI de la FFKM-DA qui organise les compétitions d'arts martiaux originaires du Myanmar sur le territoire français. Ces règles doivent régir toutes organisations de rencontres en « plein-contact » sanctionnées par la CBB de la FFKM-DA. Celles-ci sont appelées :

- Myanmar Lethwei : nom birman, littéralement « LETHWEI».
- Bando Kick-Boxing : en Amérique du Nord.

L'application de ces règles étant la responsabilité des représentants officiellement désignés par la CBB de la FFKM-DA.

L'emploi de ces règles est conforme aux règlements internationaux (hors sanction fédérale), il n'entraîne pas la responsabilité de la Fédération Mondiale : International Thaing Bando Association.

## Art.2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS

En combat sur ring (avec KO autorisé) il existe 4 niveaux de pratique définis comme suit (masculin/féminin) :

- Junior 16/17 ans (voir tableau général année de naissance)
- Senior Classe B
- Senior Classe A
- Sénior Classe Pro (voir règlements pro)

Un junior ayant accumulé au moins 10 victoires durant ses deux années de pratique peut demander à passer directement classe A lors de sa première année senior. Cette demande, dûment justifiée par le moniteur et l'athlète, doit être adressée au DTN 2 mois avant le début de la saison.

Un senior classe B doit cumuler au moins 10 combats OU 7 victoires pour passer en classe A, LA SAISON SUIVANTE ; il n'est pas possible de changer de niveau de pratique au cours de la saison. A partir de 7 victoires, le passage en classe A est obligatoire la saison suivante.

Le senior classe A peut rester indéfiniment dans cette série. Il peut s'il le souhaite passer en classe Pro après avoir cumulé au moins 5 victoires. Attention, le passage en classe Pro est définitif, aucun retour en amateur classe A n'est possible (exception dans le cas de l'appartenance au collectif France).

Exception au nombre de victoires : Le champion de France classe B ou classe A peut passer directement au niveau supérieur la saison suivante sans conditions de nombre de victoires (non obligatoire).

La FFKMDA applique une réglementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Boxeur (**Lethweidoo** ou **Thu**) est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.

En classe A (série protégée amateur), les licenciés sont autorisés à affronter d'autres classes A lors des galas autorisés par la fédération, sans casque ni protège tibias. La réglementation sportive de ce type de combat, uniquement entre classe A, sans protection, reste celle des combats amateurs.

La FFKMDA autorise un maximum de deux combats par jour au niveau national. En combat, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

La FFKMDA a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des Boxeurs. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFKMDA validé en comité directeur. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par la fédération.

En combats, deux documents médicaux sont en vigueur à la FFKMDA et exigibles pour boxer :

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le combat plein contact (quelle que soit la classe : A, B, Pro, ou la catégorie d'âge), avec un examen neurologique et de bonne santé mentale (peut être réalisé par le médecin). Valable 1 an.

Un examen ophtalmologique (certificat du spécialiste à fournir, fond d'œil interprété). Valable 1 an.

Cf. règlements médicaux

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle fédéral).

### Art.3. GENERALITES

#### Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de LETHWEI (boxe du Myanmar) est honneur, fairplay, courage et respect.

Les résultats des combats détermineront le classement et le résultat final du Boxeur, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entameront des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFKMDA, dans la discipline Boxe Birmane, doivent se dérouler selon ces règles. Par ailleurs, toutes les compétitions relevant de la délégation de pouvoir



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



délivrée par le ministère des sports, qui se déroule sur le territoire et dans les DOM-TOM, et quel que soit l'organisateur, doivent respecter la réglementation FFKMDA comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.

Toutes les compétitions et combats sont sur une base volontaire. De plus toutes les activités de la LETHWEI doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des réglementations techniques de la FFKMDA.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFKMDA, doivent respecter les règlements FFKMDA et le code du sportif.

Toutes les compétitions de la FFKMDA ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement de la Boxe Birmane.

### **Art.3.2 Compétitions**

Les compétitions officielles de la FFKMDA, dans la discipline Boxe Birmane, en combat, sont:

- Championnats, Coupes, Opens et Trophées, Galas pour les catégories d'âges autorisées.

Lors des championnats fédéraux et coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats de France doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Les inscriptions aux championnats se font via la plateforme dédiée aux compétitions fédérales.

### **Art.3.3 Equipement pour les compétitions**

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, opens, trophées) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci:

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro du combat en cours
- Un affichage adéquat du temps
- Musique CD ou clé USB ou autre pour la danse traditionnelle des Boxeurs birmans entrants dans le ring, la danse débute du coin du Boxeur

### **Art.3.4 Tirage au sort**



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



Un logiciel de tirage au sort et d'organisation des compétitions sera proposé par la fédération aux organisateurs.

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de Boxeurs, le tenant du titre sera qualifié d'office dans le premier tour (vérifier sur le listing des champions). Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le Boxeur qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club ou nation et nombre de combats.

### **Art.3.5 Calendrier des compétitions FFKMDA**

Le calendrier des compétitions de la FFKMDA sera disponible sur le site officiel à tout moment et actualisé si nécessaire. Le calendrier des compétitions de la FFKMDA comportera :

- Les dates et lieux des championnats internationaux ITBA
- Les dates et lieux des championnats fédéraux de Boxe Birmane
- les dates et lieux des coupes de France de Boxe Birmane
- les dates et lieux des éventuels opens ou autres compétitions organisés par la FFKMDA
- Une période imposée, figurera sur le site fédéral, pour les organisations des championnats régionaux et des coupes régionales.

### **Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES**

Le championnat fédéral se déroule en deux parties :

- Les sélections régionales (championnat de ligue), d'octobre à janvier.
- Les phases finales, mois de mars/avril/mai.

#### **\*Qualifications :**

- En combat (junior, senior B et senior A), seuls les champions (1) de ligues sont qualifiés pour les phases finales, sauf pour la ligue IDF (les deux finalistes sont qualifiés).
- Au championnat de ligue sont exemptés de participation (sur demande du club) :

A/ les champions nationaux en titre qui s'inscrivent dans la même catégorie de poids, dans la même classe, et la même catégorie d'âge que le titre obtenu la saison passée. Ainsi, un combattant champion de France peut être exempté du championnat de ligue s'il s'inscrit au championnat de façon identique en tous points à la saison passée.

En championnat fédéral, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

#### **Art.4.1 Pour les championnats et coupe, niveau France (Combat)**

Le lieu pour accueillir une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 3 et 6 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (hommes et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

#### **Art.4.2 Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Combat)**

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 200 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 1 et 3 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

#### **Art.4.3 Buvette**

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

#### **Art.5. LE RING**

Les équipements suivants sont indispensables pour la mise en place d'une compétition:

- Un ring de boxe, de taille internationale standard, dont les dimensions intérieures entre les cordes sont comprises entre 4.90 et 6 mètres, habillé d'une toile ordinaire (pas de tatamis sur le sol du ring).

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91m et 1,22 m au-dessus du sol. Il se situe à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1,3 cm à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30 m de celles-ci.

Le ring est composé de 4 cordes obligatoires dont le diamètre est compris entre 3 et 5 cm, et placées respectivement : à 40 - 70 - 100 - 130 cm du plancher.

Les cordes sont reliées entre elles par 2 bandes de toile fine de 3 à 4 cm de largeur (sangles), placées à intervalles réguliers sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès au ring se fait par 3 escaliers (ring en hauteur) :

- pour les Boxeurs, l'entraîneur et l'assistant : un escalier à chacun des coins rouge et bleu,
- pour les officiels, le médecin et le speaker : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels.
- Des coussins dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs) sont positionnés et doivent être disposés de la manière suivante:
  - Rouge – coin gauche du ring le plus près et faisant face à la table des officiels
  - Blanc – coin gauche le plus éloigné et coin droit le plus près
  - Bleu – coin droit le plus éloigné
- Deux chaises par coin
- Aux coins neutres du ring, il doit y avoir un sac ou un seau accroché au coin pour les déchets.
- Des tables et des chaises pour les officiels
- Un gong ou une cloche
- Des chronomètres
- Des feuilles d'arbitrage FFKMDA
- 2 entraîneurs maximum dans le coin du Boxeur. Le premier entraîneur est titulaire au minimum du BMF2 Bando - Lethwei et licencié et le 2<sup>ème</sup> entraîneur au minimum du BMF1 et licencié.
- Les entraîneurs déposent leur passeport individuel avec celui du Boxeur à la table des officiels.
- Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être dans le coin.
- Dans les coins du ring, les entraîneurs sont obligatoirement habillés d'une tenue de sport (survêtement et baskets) auront une serviette et une éponge pour s'occuper des Boxeurs.
- Pas de couvre-chef (casquette etc.)

## Art.6. LES GANTS

Les Boxeurs devront porter des gants autorisés par la FFKMDA et qui devront respecter les caractéristiques définies ci-dessous.

### Caractéristiques des gants

Les gants (type boxe anglaise) pèseront 10 onces pour toutes les catégories et 12 onces à partir de 86 kg inclus. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, et ne présentant aucune déformation, pourront être utilisés.

Pour les Classe A, les gants mains ouvertes (type pancrace) peuvent être utilisés

### Contrôle des gants et bandages

Tous les gants et bandages seront contrôlés par un officiel au pied du ring, avant le début du combat. En cas du non-respect du règlement par le Boxeur, ce dernier a 2 minutes pour se mettre en conformité et recevra un avertissement entraînant un point négatif. Le chronomètre est



mis en route sous contrôle du superviseur. Si le Boxeur n'est pas en conformité à l'issue des 2 minutes, il est disqualifié par l'arbitre.

#### Art.7. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire. Les bandes en coton mesurent jusqu'à 400 cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants.

Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du Boxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. Elles peuvent être croisées.

***Le bandage dur (strap sur l'avant des têtes des 4 derniers métacarpiens) est interdit, il entraîne la pénalisation du Boxeur.***

#### Art.8.TENUES

Le Boxeur devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

##### Vêtements

Les Boxeurs doivent porter un short de LETHWEI et un longyi (carré de tissu de la couleur du coin pour le respect de la tradition de la Boxe Birmane). Les shorts ayant des inscriptions de type « kickboxing » ou autres disciplines sont interdits tout comme les shorts avec des poches. Les shorts ayant des inscriptions de type « BANDO et/ou Banshay et/ou Lethwei et/ou Naban et/ou Cakkabyuha et/ou Thaïng » sont autorisés.

Dans les compétitions fédérales : pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière sont autorisés.

Pour tous les combattants (hommes et femmes), le port du legging est autorisé. Les teeshirts ayant des inscriptions de type « BANDO et/ou Banshay et/ou Lethwei et/ou Naban et/ou Cakkabyuha et/ou Thaïng » sont autorisés.

##### Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète (double) ou uniquement pour la dentition du haut (simple) est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. Il n'est pas permis d'utiliser un protège-dents sur un appareil de correction dentaire (bagues, contentions) à moins qu'un certificat d'un dentiste ne l'autorise. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

##### Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. La coquille est en matière plastique dur ou métal et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les

parties génitales. Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur short. Les coquilles de type boxe anglaise (avec partie renforcée protégeant le bas ventre) sont interdites.

### Casque

Le casque est un élément individuel et de forme adaptée faisant partie de l'équipement du Boxeur. Le port du casque est obligatoire (possibilité de combat sans casque entre deux classe A en gala). Il sera conforme aux caractéristiques proposées par la fédération internationale de référence. Les Boxeurs doivent monter sur le ring non casqué et ne pourront mettre le casque qu'après avoir été présentés au public et la danse traditionnelle accomplie.

Le casque sera retiré immédiatement après le combat et avant que la décision soit annoncée. Les casques à pommettes sont interdits.

### Protège-tibias - coudières - genouillères

Le port de protège-tibias (type chaussette) de coudières et genouillères est obligatoire en fonction de la classe du Boxeur. Pour les classe A en gala seules les coudières sont obligatoire.

### Chevillières

Une paire de chevillières est autorisée, sans renfort. Les « straps » sont autorisés sous les chevillières pour aider au maintien de l'articulation de la cheville. Ils doivent être réalisés en bandes élasto souples et ne pas dépasser la chevillière.

### Plastron et protège poitrine (femmes)

Le port du plastron est obligatoire pour les juniors uniquement. Il sera conforme aux caractéristiques demandées par la FFKMDA sachant qu'il est de la responsabilité de l'organisateur de fournir des plastrons aux Boxeurs si ces derniers n'en possèdent pas.

### Sous le plastron le débardeur est obligatoire (sans manche)

Pour les féminines, la protection de poitrine est obligatoire lorsqu'il n'y a pas de plastron.

### Eléments non autorisés

Aucun autre élément ne peut être porté durant la compétition : l'utilisation de graisse, vaseline, huile, ou tout produit pouvant être dangereux pour l'adversaire, est interdite sur le visage, les bras ou toute autre partie du corps. Le port de cagoule est interdit pour monter sur le ring.

Les longues barbes ne sont pas autorisées – une moustache fine est autorisée mais ne doit pas dépasser la longueur de la lèvre supérieure.

### Infraction au code vestimentaire



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



L'arbitre exclura du combat tout Boxeur qui ne porterait pas de casque, de coquille ou de protège-dents ou qui ne serait pas propre et habillé convenablement. Dans le cas où la tenue et/ou les gants d'un Boxeur seraient défaits durant le combat, l'arbitre arrêtera le combat afin de faire procéder à la remise en place.

Récapitulatif des équipements par classe :

- Pro: short, longyi, coquille, (coques de poitrine pour les féminines) protège-dents, paire de gants de Pancrace et coudières.
- A/ Classe « Elite » : short, longyi, coquille, (coques de poitrine pour les féminines) casque, protège-dents, paire de gants et coudières.
- B/ Classe « Espoir » : short, longyi, coquille, (coques de poitrine pour les féminines,) paire de gants, casque, protège tibias-pieds+ genouillères et coudières.
- J/ Junior: idem Classe B + plastron.

## Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

### Examen médical

Lors de la pesée : un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à combattre, conformément à la réglementation médicale de la FFKMDA, sous peine de ne pas participer à la compétition.

Par ailleurs, le Boxeur devra présenter son passeport sportif de la FFKMDA avec photo obligatoire, accompagné de sa pièce d'identité, pour la saison en cours, sous peine de ne pas participer.

Un Boxeur ne sera pas autorisé à prendre part à un combat si il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une laceration, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles. Aucune blessure ni pansement ni bandage de soin n'est toléré.

### Catégories de poids et d'âge

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple junior) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août) : par exemple un junior en début de saison reste junior jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier à 18 ans pendant celle-ci. Il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge dans la même saison.

Les sur-classements d'âges sont interdits.

Pour boxer en combat il faut être en catégorie junior ou senior. Pas de vétérans en combat amateur. En championnat, un Boxeur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit en début de saison et aucun changement en cours de saison n'est possible.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



COMBAT	COMBAT	COMBAT	COMBAT
<b>JUNIOR FEMININE</b>	<b>JUNIOR MASCULIN</b>	<b>SENIOR FEMININE</b>	<b>SENIOR MASCULIN</b>
16/17ans	16/17ans	18ans à 40ans	18ans à 40ans inclus
<b>RING</b>	<b>RING</b>	<b>RING</b>	<b>RING</b>
-45 kg	-45 kg	-48 kg	-48 kg
-48 kg	-48 kg	-51 kg	-51 kg
-51 kg	-51 kg	-54 kg	-54 kg
-54 kg	-54 kg	-57 kg	-57 kg
-57 kg	-57 kg	-60 kg	-60 kg
-60 kg	-60 kg	-63,5 kg	-63,5 kg
-63,5 kg	-63,5 kg	-67 kg	-67 kg
-67 kg	-67 kg	-71 kg	-71 kg
-71 kg	-71 kg	-75 kg	-75 kg
-75 kg	-75 kg	+75 kg	-81 kg
+75 kg	-81 kg		-86 kg
	-86 kg		-91 kg
	-91 kg		+91 kg
	+91 kg		

### La pesée

Dans les compétitions relevant de la FFKMDA, les règles suivantes doivent être respectées :

- Les Boxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.
- Chaque Boxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un Boxeur qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.
- Un Boxeur pesé en-dessous de sa catégorie de poids d'engagement sera disqualifié.
- Si la compétition dure plusieurs jours, les Boxeurs engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition, à partir du 3<sup>ème</sup> jour de compétition.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
 Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
 SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
 Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
 Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE  
DES SPORTS

- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le Boxeur est déshabillé. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques digitales peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée et à condition que le poids enregistré corresponde à la catégorie de poids ou le Boxeur était inscrit (ou préinscrit).
- Tous les Boxeurs doivent être en possession du passeport avec photo et des documents médicaux sous peine de ne pas participer.
- Il existe une tolérance de poids de 200 grammes pour les Boxeurs.
- En tout état de cause, un Boxeur qui se pèse (première pesée) avec plus de 1kg500 par rapport à la catégorie d'engagement sera disqualifié.

Dans le cadre de compétitions entre deux ou plusieurs nations, la pesée sera effectuée par un membre désigné par la FFKMDA, avec la présence d'un représentant de chaque pays participant et autorisé à vérifier le poids de chaque Boxeur.

#### Art.10.DANSE TRADITIONNELLE - ROUNDS

Avant le premier round, selon la tradition du LETHWEI, les Boxeurs présenteront leur lethweiyet

##### Les rounds

Pour les championnats fédéraux (national et régional), la durée des rounds est la suivante (homme et femme) :

Classe B : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos

Classe A : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos

- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

##### ***Pour les juniors combat***

- Il y aura 3 rounds de 2 minutes aussi bien pour les femmes que pour les hommes.
- Une minute complète de repos sera donnée entre chaque round.
- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

##### **Appel des Boxeurs**

- Après trois appels (intervalles d'une minute entre chaque appel), si le Boxeur ne se présente pas sur le ring, le responsable de surface donnera l'ordre au chronométrateur de démarrer le chronomètre.
- Le Boxeur en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire aura un avertissement avant de démarrer la rencontre.
- Si le Boxeur ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du Chrono, le responsable de surface fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par forfait.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



MINISTÈRE  
DES SPORTS

## Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS

Chaque Boxeur a le droit à un entraîneur, titulaire du BMF2 Muay Thai - Bando minimum et licencié, et un assistant, titulaire du BMF1 au minimum et licencié, qui devront respecter les règles suivantes :

Seules ces deux personnes auront accès à l'aire de compétition. Ils monteront sur le bord du ring et un seul pourra entrer dans le ring.

Durant le combat, aucun des entraîneurs ne restera sur la plateforme du ring. Avant le début d'un round, ils devront retirer de la plateforme du ring les sièges, serviettes, seaux etc.

L'entraîneur au coin du ring, devra être muni d'une serviette et d'une éponge pour le Boxeur. Un second peut prendre la décision d'abandonner le combat pour un compétiteur et peut lorsqu'il considère que son Boxeur est en difficulté, jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring – sauf si l'arbitre est en train de compter.

Le superviseur général lors de chaque compétition devra organiser une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs qui vont officier, afin de rappeler le respect des règles FFKMDA. Les Boxeurs et les entraîneurs qui enfreindront ces règles seront susceptibles non seulement de perdre des points mais également la compétition.

Aucun conseil, aucune assistance ni encouragement ne seront donnés à un compétiteur par un entraîneur durant le déroulement des rounds (l'entraîneur doit être silencieux). Si un entraîneur viole ces règles, il peut recevoir un avertissement ou être disqualifié. Son Boxeur peut également être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour des infractions commises par ses entraîneurs. Chaque remarque faite par l'arbitre à un entraîneur ne respectant pas cette règle sera considérée comme une remontrance.

Tout entraîneur ou officiel qui encourage ou incite les spectateurs en parole ou par des gestes dans le but de conseiller ou encourager un Boxeur durant la progression d'un round, ne sera pas autorisé à agir en tant qu'entraîneur durant la compétition lors de laquelle l'infraction a été commise.

Si un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il n'officiera plus durant cette session de la compétition. Une fois qu'un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il devra quitter la salle de compétition pour le reste de la session. Si cela se produit durant un tournoi, il ne pourra plus agir comme entraîneur tout au long du dit tournoi. L'entraîneur sera toutefois autorisé à s'installer dans les tribunes.

### La tenue des entraîneurs

Les entraîneurs doivent s'habiller en survêtement et en chaussures de sport(baskets).

Pas de couvre-chef (casquette etc.)

Dans le cas contraire, ils ne seront pas autorisés à officier auprès du Boxeur.

## Art.12.ARBITRES, JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

### Championnats : superviseur général de manifestation

Lorsque les championnats se déroulent sur le territoire national, chaque compétition sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFKMDA (le superviseur général) et qui officiera sur la compétition mais ne remplira pas de feuille de score. Il sera le responsable de la compétition et le garant de la bonne application des règlements fédéraux.

### Responsable de surface

Le responsable de surface, sous l'autorité du superviseur général de la manifestation déploiera les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.

Il contrôle sa surface de rencontre (RING), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges. Il autorisera l'ouverture de la compétition sur sa surface.

Il répartira les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupèrera après la fin des matchs.

Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage. Il sera « l'arbitre suprême » en cas de contestation et traitera les réclamations avec le superviseur général.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFKMDA, chaque combat sur un ring doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.

Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)

Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du ring, présence du staff médical, etc.)

Il doit veiller au bon déroulement des combats en faisant respecter la réglementation.

Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.

Il remplit les passeports sportifs des combattants.

### Juges

Chaque combat sera noté par trois juges FFKMDA qui seront assis au centre d'un des trois autres côtés du ring. Les juges sont placés à l'écart du public.

### Neutralité

Pour garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges seront sélectionnés par la commission de juge/arbitre en accord avec les directives suivantes :

### Conflit d'intérêt

Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un combat ou d'une série de combats, ne pourront à aucun moment du ou des combats, agir en tant que manager, entraîneur,



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



MINISTÈRE  
DES SPORTS

coach ou soigneur d'un Boxeur ou d'une équipe de Boxeurs participant à un combat, ou agir comme officiel dans un combat où participe un athlète de son club.

#### Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission régionale d'arbitrage du lieu de la manifestation ou par la CNJA lors d'une compétition nationale.

#### Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFKMDA peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportement ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

#### Art.13.L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Boxeur est la première préoccupation de l'arbitre.

#### Devoirs

L'arbitre officiera dans le ring. Il sera habillé avec la tenue officielle de la CNBB (tenue traditionnelle du Myanmar ( ex Birmanie) pantalon rouge, haut blanc et basket) ou la tenue officielle de la FFKMDA (un pantalon noir (jean interdit), polo FFKMDA et baskets noires). Le port des gants chirurgicaux est obligatoire. « L'organisateur de la manifestation devra avoir une boîte de gants en réserve » Le port de ceinture et autres éléments (bagues, téléphone, collier, bracelet etc.) pouvant blesser les Boxeurs sur une intervention de l'arbitre sont interdits.

#### L'arbitre devra :

- S'assurer que les règles du fair-play soient rigoureusement appliquées
- Superviser l'intégralité du combat
- Protéger un Boxeur qui ne défend plus ses chances
- Vérifier les gants et la tenue des Boxeurs

#### Il utilisera trois mots d'ordres :

- « **STOP** » lorsqu'il commande aux Boxeur d'arrêter le combat
- « **BOXER** » lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat
- « **BREAK** » (séparez-vous) pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque Boxeur doit se reculer avant de reprendre le combat.

Il doit indiquer au Boxeur par des signes ou des gestes appropriés et explicites, toutes violations à la réglementation.

A la fin d'un combat, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au responsable de surface.

L'arbitre ne doit pas annoncer le vainqueur en levant la main du Boxeur ni annoncer le vainqueur par tout autre moyen, jusqu'à ce que l'annonce soit faite. Lorsque l'annonce du vainqueur est faite, l'arbitre lève la main du vainqueur.



Si un arbitre disqualifie un Boxeur ou arrête un combat, il doit en premier lieu communiquer au superviseur le nom du Boxeur concerné ou donner les raisons de sa décision d'arrêter le combat, afin que le responsable de surface en informe le speaker, qui ensuite fera une annonce publique.

#### L'arbitre a le pouvoir de:

- Arrêter un combat à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré.
- Arrêter un combat à tout moment lorsqu'un Boxeur a reçu un coup et qu'il considère qu'il n'est plus en mesure de continuer, après l'avoir compté.
- Prévenir un Boxeur ou arrêter le combat et donner un avertissement à un Boxeur pour une infraction ou un comportement antisportif ou bien pour assurer de la conformité avec les règles.
- Disqualifier un Boxeur qui refuse d'obéir immédiatement à ses ordres, ou qui se comporte de manière offensive ou agressive envers lui.
- Disqualifier un entraîneur ou un soigneur ayant transgressé les règles ou un Boxeur si l'entraîneur ou le soigneur refuse d'obéir à ses ordres.
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un Boxeur qui a commis une infraction sérieuse.
- Dans le cas d'un KD, suspendre le décompte si un Boxeur refuse délibérément de se retirer vers un coin neutre ou s'il est réticent à le faire.

#### Avertissement

Si un Boxeur transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter le combat et donner un avertissement au boxeur. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le Boxeur comprenne bien la raison et la cause de la pénalité.

L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et désigner clairement le Boxeur qui a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer « BOXER ». Si un Boxeur reçoit trois avertissements officiels dans un même combat, il est disqualifié.

#### Remontrance

Un arbitre peut mettre en garde un Boxeur. Une remontrance est un conseil ou un avertissement verbal donné par un arbitre à un Boxeur destiné à vérifier ou prévenir des infractions minimales des règles. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper le combat, et peut réprimander le Boxeur durant le round.

#### Aspect médical

Dans le cadre des compétitions fédérales régies par ces règles, un arbitre comme tout licencié loisir, devra fournir un certificat médical conforme aux dispositions du règlement médical fédéral. Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes pendant le déroulement d'un assaut. Toutefois les lentilles de contact souples sont autorisées.

### Règle du vu/non vu et régulier/non régulier

Lorsqu'un coup « douteux » est donné par un Boxeur (dans les parties, hors cible autorisée), l'arbitre peut demander à ses juges s'ils ont vu/non vu puis s'ils jugent qu'il était régulier/non régulier. L'arbitre pourra alors prendre une décision.

### Art.14.JUGES

#### Tenue

Tenue identique à celle des arbitres. En cas de nécessité, le port de lunettes est autorisé ainsi qu'une veste neutre et noire s'il fait froid dans la salle.

#### Devoirs

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux Boxeurs, et doit choisir le vainqueur en fonction de la réglementation.

- Durant le combat, il ne parlera pas aux Boxeurs, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre.
- Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un entraîneur, de cordes non tendues, etc.
- Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque Boxeur sur sa feuille de scores immédiatement à l'issue de chaque round.
- A la fin du combat, le juge totalisera les points, désignera le vainqueur et signera sa feuille de scores. Sa décision sera communiquée au public mais pas son bulletin de jugement.
- Il ne quittera pas son siège tant que le verdict n'a pas été annoncé au public.

Le juge doit être impartial, objectif et neutre. Il procède au jugement en son âme et conscience et n'a pas à justifier auprès des entraîneurs ou public de ses choix. Il doit maîtriser parfaitement la réglementation.

Le bulletin de pointage doit être rempli correctement et lisiblement, sans ratures (sinon il doit être refait).

Symboles du bulletin de juge :

- R : remontrances (R1, R2, R3)
- W : warning (avertissement) (W1, W2, W3)

Décisions :

- W.P : winning by points (vainqueur aux points)
- K.O : knock out (hors combat)
- H : head (tête), KO suite coup à la tête
- B : body (corps), KO suite coups au corps
- DISQ : disqualification

- RET : retire (abandon)
- R.S.C : referee stop contest (arrêt de l'arbitre)
- INJ : injury (blessure)
- Count limit (compte limité) : 3KD dans le combat
- Out Class : insuffisance technique
- W.O : walk over (forfait)
- N.C : no contest (non compétition/non résultat)

#### Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER

##### Devoirs du chronométrateur

- Le rôle du chronométrateur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de pause. La durée de pause est d'une minute.
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Avant chaque round, il donnera l'ordre de libérer le ring au moins 5 secondes avant la fin de la période de repos
- Il décomptera du temps pour les arrêts temporaires ou sur instructions de l'arbitre.
- Lors d'un knock-down, il signalera de sa main l'écoulement des secondes durant le comptage de l'arbitre.
- Si à la fin d'un round, un Boxeur est au sol, et que l'arbitre est en train de le compter, le gong indiquant la fin du round ne doit pas retentir. Le gong sera déclenché uniquement lorsque l'arbitre donne l'ordre de reprise de combat « boxe ».

##### Devoirs du speaker

- Annoncer au public le nom du Boxeur, son club, sa ligue, son poids et le coin des deux Boxeurs à leur arrivée sur le ring.
- Cinq secondes avant le début de chaque round, il fera libérer le ring en donnant l'ordre « soigneur dehors »
- Annoncer le début et la fin de chaque round
- Annoncer le résultat du combat et le nom du vainqueur.

Le speaker sera assis directement au bord du ring à la table officielle.

#### Art.16.DECISIONS

Les différentes décisions sont définies comme suit :

##### Victoire aux points

A la fin d'un combat, le Boxeur qui a obtenu la victoire par décision de la majorité des juges (ou unanimité) est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des votes). Si les deux Boxeurs sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer le combat, les juges marqueront les points obtenus à ce stade par chacun des Boxeurs, et le Boxeur avec le plus de points sera déclaré le vainqueur.

### Victoire par abandon

Si un Boxeur abandonne volontairement après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

### Victoire par arrêt du combat par l'arbitre

L'arbitre peut stopper un combat lorsqu'un Boxeur est dépassé ou inapte à continuer. Si dans l'opinion de l'arbitre, un Boxeur est dépassé ou s'il est dominé outrageusement, le combat sera arrêté et son adversaire déclaré vainqueur.

### Blessure

Si un arbitre juge un Boxeur inapte à continuer le combat, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, le combat sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Avant de prendre sa décision, il est recommandé à l'arbitre de vérifier si l'autre Boxeur n'est pas blessé.

Lorsque l'arbitre demande au médecin d'intervenir, ils seront les seuls officiels présents sur le ring. Aucun soigneur ne sera admis sur le ring ni sur le tablier du ring.

### Victoire par disqualification

Si un Boxeur est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux Boxeurs sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un Boxeur disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

### Victoire par knock-Out (KO)

Si un Boxeur ne peut reprendre le combat au compte de 10 secondes, son adversaire sera déclaré vainqueur par KO.

### Pas de combat (NC)

L'arbitre peut mettre fin à un combat suite à un évènement n'engageant pas sa responsabilité ni celle des Boxeurs, tel que la détérioration du ring, panne de courant, conditions météorologiques exceptionnelles etc. Dans ces circonstances, le combat sera déclaré « no contest » et dans le cas de championnats, le superviseur décidera de la suite à donner.

### Victoire par forfait

Lorsqu'un Boxeur est présent sur le ring prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par haut-parleur (3 appels) : après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre déclarera le premier Boxeur vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le Boxeur au centre du ring et lèvera sa main pour le déclarer vainqueur juste après l'annonce de la décision.

### Changement de décision

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et a inversé les scores des Boxeurs
- Il y a violation évidente des règles de la FFKMDA

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation avec l'entraîneur; en cas de désaccord, la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation (réclamation rédigée sur le formulaire fédéral par le moniteur principal immédiatement) et annoncer a le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

#### Art.17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

##### La tête :

- Avant, côté, front, dessus du crâne.

##### Le torse :

- Avant et côté au-dessus de la taille.

##### Les jambes :

- Du pied jusqu'au haut de la cuisse.

##### Les bras :

- De la main à l'épaule.

#### Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de LETHWEI (poings, coudes, genoux, tibias, pieds, saisies, corps à corps et projections, tête) doivent être utilisées durant le combat.

Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance et efficacité.

Techniques de poings / coudes

- Toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts)
- Toutes les techniques de coudes sur les différents axes
- Coup de poing retourné circulaire

Techniques de pieds/tibias

- Toutes les techniques de pieds/tibias sont autorisées.

Techniques de genoux

- Toutes les techniques de genoux, sur les différents axes. Pour les techniques au visage, c'est le genou qui monte vers la tête (interdiction de tracter la tête vers le bas)

Techniques de corps à corps et saisies / projections

- Le corps à corps et les projections sont autorisés.

#### Techniques de tête

- Toutes les techniques de tête sont autorisées uniquement portées sur le buste et les bras avec le port du casque.

### Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

#### **Il est interdit de :**

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, l'aîne et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément.
- Attaquer un adversaire qui est engagé dans les cordes
- Suivi au sol.
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Quitter le ring
- Huile sur le visage et le corps
- Attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat du combat lorsqu'un des deux Boxeurs touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds.
- Piétiner la tête ou le corps d'un Boxeur à terre peut entraîner la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter le combat immédiatement et le compter comme pour un knockdown.

La violation des règles et des règlementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.

### Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS

#### Attribution des points

- Les points seront attribués à chaque fois que le Boxeur frappera avec force et précision son adversaire par coups de poings, pieds, genoux, et coudes et lorsque les techniques de corps à corps et de projections seront utilisées avec efficacité. Toutes les techniques autorisées doivent clairement atteindre une cible autorisée, sans infraction aux règles.
- A la fin de chaque round, dix points seront accordés. Aucune fraction de points ne peut être donnée.
- A la fin de chaque round, le meilleur Boxeur (le plus efficace en Boxe Birmane) recevra dix points et son adversaire proportionnellement moins. Lorsque les deux Boxeurs sont à égalité en termes de mérite, chacun recevra dix points.

#### Les étapes d'attribution de points

- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il frappe plus que son adversaire



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il utilise une technique plus puissante que son adversaire
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il montre moins d'épuisement
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il se montre plus offensif
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il a un meilleur style de Boxe Birmane
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il commet moins d'infractions aux règles

#### La non-attribution de points

- Frapper sans force même si la frappe atteint la cible
- Frapper en enfreignant les règles

Une cible en LETHWEI inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

#### Système de notation

- 10 points seront alloués au Boxeur qui gagne le round, et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7). 7 points est le minimum que l'on puisse attribuer à un Boxeur.
- 10 points seront alloués aux deux Boxeurs en cas d'égalité dans le round
- Le Boxeur qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points, et son adversaire 9 points.
- Le Boxeur qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et son adversaire respectivement 9 ou 8
- Le Boxeur perdra un point s'il reçoit un avertissement.

#### Notification des fautes

Si un juge observe une faute apparemment non constatée par l'arbitre, et qu'il impose une pénalité appropriée au Boxeur concerné, il inscrira la lettre « J » dans la colonne prévue à cet effet, en opposition aux points alloués au dit Boxeur, en indiquant la raison de sa décision.

#### Fin de combat : CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE EN CAS D'EGALITE

Egalité de points des deux Boxeurs en fin de combat dans les championnats les coupes ou tournois, les trois critères supplémentaire dont doivent tenir compte les Juges dans l'ordre sont :

- 1- le Boxeur qui a eu l'initiative du combat (LEADING OFF) (pas forcément celui qui avance) et qui démontre le meilleur style de LETHWEI (c'est à dire, technique, construction et stratégie de l'action, enchaînement des coups ou boxer en reculant).
- 2- Le Boxeur qui a eu la meilleure défense (blocages, esquives, déplacements avec remise) si ces critères ne départagent pas encore les Boxeurs, la décision ira :
- 3- A celui qui a démontré le meilleur FAIR-PLAY (y compris la danse traditionnelle et qui n'a pas été pénalisé).

La désignation d'un gagnant doit être faite dans tous les tournois et championnats.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)



## Art.21.FAUTES

### Remontrance, avertissement, et disqualifications

Le Boxeur qui n'obéit pas aux instructions d'un arbitre, qui agit contre les règles de compétitions, qui adopte un comportement antisportif, ou qui commet des fautes, peut être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre sans préavis.

Un arbitre peut, sans stopper le combat, mettre en garde un Boxeur au moment opportun. S'il a l'intention de donner un avertissement, il stoppera le combat et démontrera l'infraction. Il désignera le Boxeur à chacun des trois juges.

Un arbitre qui a donné un avertissement pour une faute particulière, ne pourra plus faire de remontrances pour le même type de faute.

Trois remontrances pour une même faute entraîneront obligatoirement un avertissement.  
La troisième remontrance (faute identique) donnera lieu automatiquement à un avertissement.  
4 remontrances différentes provoquent également l'avertissement.  
Après un premier avertissement (suite aux remontrances), les fautes sont sanctionnées directement par un avertissement.

Seules quatre remontrances peuvent être faites à un même Boxeur au cours d'un même combat.

Un avertissement peut être donné directement (sans passer par les remontrances) si la faute commise par le Boxeur est importante. Idem pour la disqualification.

Au bout de 3 avertissements, le Boxeur est disqualifié.

### Types de fautes

- Mordre, donner un coup de tête, cracher sur son adversaire, appuyer sur les yeux de l'adversaire avec le pouce.
- Cracher volontairement son protège-dents
- Jeter, courber le dos de son adversaire avec des techniques de judo ou de lutte
- Se laisser tomber sur son adversaire allongé sur le sol
- Attaquer l'adversaire tombé au sol ou en train de se relever
- Bloquer le bras ou la tête de l'adversaire
- Exécuter une technique en se servant des cordes
- Faire des remarques inutiles, agressives ou offensives durant le round
- Ne pas reculer lorsque l'ordre de se séparer « BREAK » est donné
- Tenter de frapper l'adversaire immédiatement après STOP
- Agresser ou se comporter de manière agressive envers l'arbitre
- Frapper l'adversaire dans la coquille volontairement ou répétés, si le Boxeur est frappé de manière involontaire par une technique LETHWEI et se trouve dans l'incapacité de poursuivre le combat, l'arbitre arrêtera le combat durant cinq minutes afin de permettre au



Boxeur de récupérer. Si le Boxeur refuse de reprendre le combat après ces cinq minutes de pause, il sera déclaré perdant.

- Avoir la jambe maintenue par l'adversaire et se laisser tomber intentionnellement afin d'éviter des coups.
- Utilisation de substances interdites.
- Chaque Boxeur peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.
- Tenir un membre de l'adversaire plus de 3 secondes

Si un arbitre a des raisons de penser qu'une faute a été commise sans qu'il ne l'ait vue, il doit consulter les juges et le responsable de surface.

### Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre)

#### Définition

Un Boxeur est considéré « au sol » (en difficulté) si :

- Il touche le sol avec une partie de son corps autre que ses pieds à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il s'accroche désespérément aux cordes à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il se retrouve à l'extérieur des cordes, partiellement ou complètement, à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Après un coup violent, s'il n'est ni tombé, ni dans les cordes mais qu'il est à demi-conscient et que dans l'opinion des arbitres il n'est pas en mesure de poursuivre le combat.
- Dans le cas d'un knockdown, l'arbitre doit immédiatement commencer à compter les secondes.

Lorsqu'un Boxeur est au sol (en difficulté), l'arbitre commencera à compter immédiatement de 1 à 10

Un KD se traduit par un point en moins sur le score du round.

L'arbitre comptera avec un intervalle d'une seconde entre chaque chiffre, et indiquera chaque seconde avec ses doigts de manière à ce que le Boxeur qui est tombé sache combien de secondes ont été comptées. Une seconde doit s'écouler à partir du moment où le Boxeur tombe et le début du compte.

L'adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. S'il ne se rend pas dans le coin neutre après en avoir reçu l'ordre de l'arbitre, ce dernier arrêtera de compter jusqu'à ce que l'ordre soit exécuté. Le compte reprendra là où il aura été interrompu.

Le juge inscrira « KD » sur sa feuille de score lorsque l'arbitre aura procédé à un compte de 8 à l'un ou l'autre des deux Boxeurs. Lorsqu'un Boxeur est considéré « au sol » suite à un coup à la tête, le juge inscrira « KO, RSC ou RSC-H » sur sa feuille de score.

### Responsabilité de l'adversaire

Si un Boxeur est au sol, son adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. Il ne continuera le combat que lorsque son adversaire se sera relevé, et lorsque l'arbitre aura ordonné la poursuite du combat « BOXER »

### Obligation de compter jusqu'à huit

Lorsqu'un Boxeur est au sol suite à un coup, le combat ne reprendra pas avant que l'arbitre n'ait compté jusqu'à 8, même si le Boxeur est prêt à continuer le combat avant.

### Le Knock-out

Si l'arbitre compte jusqu'à 10, le combat sera terminé et le KO déclaré.

### Boxeur au sol à la fin d'un round

Lorsqu'un Boxeur est au sol à la fin d'un round, l'arbitre continuera à compter. Si l'arbitre compte jusqu'à 10, le Boxeur sera déclaré perdant par KO. Si le Boxeur est apte à reprendre le combat au compte de 8, l'arbitre donnera immédiatement l'ordre de poursuivre le combat « BOXER ».

Lorsqu'un Boxeur est au sol après avoir reçu un coup et que le combat continue après un compte de 8 (PAED) secondes, mais que le Boxeur retombe sur le sol sans avoir reçu un nouveau coup, l'arbitre reprendra le compte à partir de 8.

### Deux Boxeurs au sol

Si les deux Boxeurs tombent en même temps, le compte continuera tant que l'un d'entre eux reste au sol. S'ils restent tous les deux au sol après un compte de 10 secondes, le combat sera arrêté et la décision sera rendue, tenant compte des points attribués avant le KO.

### Le Boxeur ne reprend pas le combat

Un Boxeur qui ne reprend pas le combat juste après un break ou après un KD perd le combat.

### Limite de comptage obligatoire

Lorsqu'un Boxeur junior ou senior a été compté trois fois (KD) dans un même round ou trois fois sur l'ensemble du combat l'arbitre stoppera le combat.

## Art.23. MEDECIN

Pour toutes les compétitions « combat », la présence d'un médecin est obligatoire et il ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier combat. Il sera assis à la table officielle pendant toute la durée de la compétition. Il doit utiliser des gants chirurgicaux lors de ses interventions durant les combats.

### Les devoirs du médecin

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut rentrer sur le ring que sur appel de l'arbitre. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques à la LETHWEI ou au Muay Thai.

Une fois que l'équipe médicale ou le médecin arrive sur le ring, il n'aura que deux minutes pour décider du traitement de la blessure. Tous les traitements doivent être apportés dans un délai de deux minutes.

Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la réglementation médicale.

### Boxeur inconscient

Si un Boxeur demeure inconscient, seul l'arbitre et le médecin en charge seront autorisés à rester sur le ring, sauf si le médecin a besoin d'assistance.

### Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer, ce dernier sera ensuite examiné immédiatement par un médecin qui décidera des suites à donner en matière d'hospitalisation.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche le Boxeur de continuer, ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 4 semaines après le KO.

Cela doit figurer au PV de manifestation.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer, et ce deux fois sur une période de 3 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 3 mois après le second KO ou RSC.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche le Boxeur de continuer à combattre par trois fois consécutives sur une période de 12 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'un an après le 3<sup>ème</sup> KO ou RSC-H.

Les périodes d'interruption ci-dessus peuvent être prolongées par le médecin en charge si nécessaire.

Une période d'interruption signifie que le Boxeur ne peut prendre part à aucune compétition quelle que soit la discipline. Les périodes d'interruption sont des « périodes minimum » et ne peuvent être annulées même si le scanner de la tête ne montre pas de blessure.

L'arbitre dira aux juges d'inscrire KO ou RSC ou RSC-H sur leurs feuilles de score, lorsque le combat aura été stoppé suite à une décision autre que la victoire aux points.

**Le responsable de surface devra inscrire la même chose sur le passeport FFKMDA du Boxeur.**

Avant de reprendre le LETHWEI après une interdiction de combattre, comme décrit ci-dessus, le Boxeur devra être déclaré apte à reprendre la compétition par un médecin conformément à la réglementation médicale fédérale en vigueur.

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un Boxeur ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de la FFKMDA déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du Boxeur et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

**Art.25. SALUT MYANMAR**

Le salut MYANMAR est obligatoire à l'arrivée sur le ring. Il salue les officiels et son adversaire.

Avant de commencer et à l'issue du combat, les Boxeurs pourront se toucher les gants de manière convenable comme signe de rivalité purement sportive, conformément aux règles fédérales.

Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et au début du dernier.

**Art.26. ANTIDOPAGE**

Tout Boxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de disciplinaire de lutte contre le dopage.

La FFKMDA se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

**Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR**

Pour participer aux championnats organisés par la FFKMDA (Régional, National, France) les compétiteurs doivent avoir la nationalité française pour les juniors et les séniors (présentation de la carte d'identité).

En cas de manquement à cette règle, le Boxeur sera disqualifié. Des sanctions disciplinaires pourront être engagées contre le club du Boxeur concerné.

**Art.28. RELIGION/CULTE**



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : www.ffkmda.fr



Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Pour les rencontres (y compris en gala), aucun signe distinctif d'un pays sur le short, la serviette, le tee-shirt du combattant et/ou drapeau...Excepté lors de Championnats Europe / Monde placés sous l'égide de la FFKMDA.

#### Art.29. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

*Ce règlement est en vigueur à partir du 19 janvier 2019 et jusqu'au changement éventuel opéré par le comité directeur de la FFKMDA.*

